

COMMUNE DE VILLENEUVE LA DONDAGRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le 18 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve la Dondagre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François ALLIOT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames THIRIAU Nathalie, CRUZ Régine et Messieurs ALLIOT Jean-François, CHAILA Christophe, POMPON Pascal et SALIQUES Christophe

Absent ayant donné pouvoir :

Mme TRAVERS Céline à Mme THIRIAU Nathalie

Absent excusé : M. MOURRY Vincent

Secrétaire de séance : Mme THIRIAU Nathalie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte rendu de la séance du 5 décembre 2016
- 2) Décision modificative budget communal (ouverture de crédits 2017)
- 3) Création de la CLET
- 4) Cotisation Agence Technique Départementale 2017
- 5) Affaires et questions diverses

L'ordre du jour et le compte rendu de la séance du 5 décembre 2016 sont adoptés à l'unanimité.

OUVERTURE DE CREDITS BUDGET COMMUNAL 2017

Le Maire expose au conseil municipal que, pour mandater des factures en section d'investissement au titre du budget 2017 (non encore voté), il convient d'ouvrir des crédits budgétaires comme suit :

Fournisseur	Nature de la dépense	Montant TTC	Article budgétaire
VAMBAIRGUE Jean-Luc	Réfection des sols foyer communal et peinture	22 124.39 €	2135
DECOLUM	Illuminations	2 705.10 €	2135
CARAPAX	Abri extérieur mairie + foyer communal	14 160.00 €	2135
VEOLIA	Bornes incendie	3 003.14 €	21568

Service de la Publicité Foncière	Rejet acte cession d'un terrain	55.00 €	2111
JCL Signalisation	Fourniture et pose panneaux	1 252.28 €	2151

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits au titre du budget communal 2017 afin d'honorer les factures d'investissements avant le vote du budget communal.

CREATION DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le Maire expose que suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017, il a été créé entre la Communauté des Communes et ses communes adhérentes une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Sa composition fixée par le Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2016 est la suivante : un représentant titulaire par commune et un représentant suppléant par commune.

Le rôle de la CLECT, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, est de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) correspondant aux compétences qui lui sont dévolues par les communes afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres.

Proposition de décision :

Vu l'article 1609 C nonies du Code des Impôts,

Vu les délibérations n0 2016-16-02 et n° 2016-16-03 du conseil communautaire de la CCGB en date du 16 décembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- désigne au titre de la CLECT :
 - M. ALLIOT Jean-François, Maire en qualité de représentant titulaire
 - et Mme THIRIAU Nathalie, adjoint au Maire, en qualité de représentant suppléant
- charge le Maire de signer toute pièce afférente à cette décision et d'en informer la Communauté des Communes

COTISATION 2017 : Agence Technique Départementale

Le Maire expose au conseil municipal que suite à l'adhésion à l'Agence Technique Départemental en date du 5 décembre 2016, une cotisation annuelle est demandée aux communes adhérentes.

Pour l'exercice 2017, le montant de l'adhésion est 1.20 € /habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la cotisation au titre de l'exercice 2017 pour la somme de 1.20 €/habitant.
- charge le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier

AFFAIRES DIVERSES

*** AFFAIRE MARTEAU-RABAUD/COMMUNE**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier adressé par l'avocate en date du 9 janvier 2017 au sujet du dossier ci-dessus référencé dans lequel il est précisé que les ayants-droits de M. MARTEAU et Mme RABAUD se désistent de leur requête.

*** Demande de retrait de la commune de BASSOU du SM FOURRIERE du Sénonais**

Le Maire expose au conseil municipal que la commune de BASSOU a demandé son retrait du syndicat de la Fourrière du sénonais car, géographiquement, elle est très proche de la Fourrière du Centre Yonne située à Branches.

Le Maire fait part de la décision prise par le comité syndical en date du 26 octobre 2016, à savoir, de refuser la demande de retrait de la commune de BASSOU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte d'entériner la décision du comité syndical
- charge le Maire d'en informer le Président du syndicat

*** Tarif de la location du foyer communal aux associations sportives extérieures à la commune**

Le Maire expose au conseil municipal que le tarif pour les associations extérieures à la commune est actuellement de 200 €.

Le Maire propose au conseil municipal de créer un tarif pour les associations sportives extérieures à 100 € par journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la création d'un tarif pour les associations sportives extérieures à 100 € par journée
- accepte la modification du contrat de location du foyer communal

*** Travaux logement communal**

Le Maire fait part d'un devis de l'entreprise CRESTANI Frédéric pour l'isolation de l'étage et la montée d'escalier, la réfection de la salle de bains et le sol de la salle à manger pour la somme de 9 230.88 € TTC.

*** Bulletin municipal**

Le Maire informe que le prochain bulletin municipal sortira le 15 février 2017

*** Réunion publique**

Le Maire informe d'une réunion publique le 7 avril 2017 à 19 h 00 à la salle de l'ancienne école pour présenter les projets 2017.

*** Illuminations de Noël**

Le Maire propose de changer quelques décorations et notamment des branchages blancs. Une réflexion s'engage sur l'achat des prochaines illuminations ou leur location.

*** Elections présidentielles**

Le Maire propose de réfléchir au planning pour la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles.

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire
Jean-François ALLIOT